

# TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Des questions...des réponses... et un dialogue.

|                                                                      |          |
|----------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Ilôts de chaleur et bio climatisation 1: des arbres!</b>          | <b>2</b> |
| <b>Ilôts de chaleur et bio climatisation 2: climatiser ou isoler</b> | <b>3</b> |
| <b>ÉCOLES</b>                                                        | <b>4</b> |
| <b>SENIORS</b>                                                       | <b>5</b> |
| <b>Points d'eau potable</b>                                          | <b>6</b> |
| <b>Réseaux chaleur/bois</b>                                          | <b>7</b> |
| <b>Récupérateurs eau de pluie</b>                                    | <b>8</b> |
| <b>Moustiques</b>                                                    | <b>9</b> |

## Ilôts de chaleur et bio climatisation 1: des arbres!

**Constat du CECII:** Volonté municipale de planter 1000 arbres sur le mandat. Donc quelles essences? quels lieux? Quelle planification (calendrier), Quels coûts d'entretien?

**Réponses des services:** Les essences choisies par Nathan LARMANDE sont des essences adaptées à notre climat et qui ne sont pas sensibles aux stress hydriques en raison de la multiplicité des périodes de sécheresse. Les plantations sont prévues à l'automne pour ne pas souffrir de la sécheresse de l'été.  
**En 2023, 39 000 euros pour la plantation des arbres.**

**Remarque 1 du CECi:** Le PPI décrit un projet de Plantations d'arbre de 120 K€ entre 2023-26. Par conséquent, on est donc sur un rythme moyen de 250 arbres par an. On peut supposer qu'un schéma d'implantation possible a été fourni à Mr Larmande pour fonder sa réponse. Il serait opportun d'avoir **un calendrier de réunion pour partager avec la population les implantations et pour vérifier que ces implantations sont bien en adéquation avec les objectifs définis** et que celles-ci répondent au ressenti et besoin de la population.

**Remarque 2 du CECi:** les services ne répondent pas aux coûts prévisibles d'entretien : Arrosage des jeunes plants les premières années, ramassage des feuilles, tailles éventuelles, remplacements probables, personnels à prévoir en conséquence?  
Un plan pluriannuel financier pourrait accompagner un programme d'interventions.  
Nous suggérons que La Métro, qui a quelques expériences sur ce sujet, soit interrogée.

**Complément DG:** Il y aura une augmentation de la quantité de travail des agents et une intervention de sous-traitance pour les entretiens des arbres et arbustes nécessitant des moyens humains et matériels. En termes de fonctionnement, cela se traduira par une hausse du temps de travail des agents, des coûts matériels et des consommables.

- **En 2024**, seules les tailles des arbres et arbustes seront effectuées, car l'arrosage est inclus dans les travaux de confortement. À moyen terme, il est prévu des collectes de feuilles sur la voirie et des tailles de formation des arbres, pour un coût de **843 euros pour 50 heures de travail (taux horaire de 16.86 euros/brut)**.
- **En 2025**, à court terme, il y aura les arrosages des végétaux plantés en 2023. À moyen terme, des collectes de feuilles sur la voirie et des tailles de formation des arbres sont également prévues, avec à long terme une augmentation des collectes de feuilles et des élagages (voire des abattages si nécessaire), pour un **coût de 1517,40 euros** pour 90 heures de travail.
- **En 2026**, à court terme, les arrosages seront réalisés. À moyen terme, les collectes de feuilles sur la voirie et les tailles de formation des arbres seront effectuées, avec à long terme une augmentation des collectes de feuilles et des élagages (voire des abattages si nécessaire), pour un coût de 2 697,60 euros pour 160 heures de travail.

**Remarque 3 du CECi:** En résumé, planification intéressante à suivre au long du mandat.

2023: investissement de 39 000 €  
2024: Plantation 39 €/arbre 900 € /50 heures  
2025: 1 600 € /90 heures  
2026: 2 700 € /160 heures- Entretien: s'agit-il des premiers 250 arbres de la première année ou des 1000 sur 4 ans? (160 h = 26 jours, ce qui donne 40 arbres/j sur les 1000 de l'objectif.

## Ilôts de chaleur et bio climatisation 2: climatiser ou isoler

Analyse initiale du CECi: Installation climatiseur au 2nd étage de la mairie alors quel état de l'isolation sous le toit de la Mairie? quels horaires de travail? Télétravail? Et de ceux qui travaillent à l'extérieur?

**Réponses des services:** 8 cm de laine de verre.

Horaires de bureaux avec des amplitudes différentes. Télétravail appliqué sous contrôle des chefs de service mais certains postes ne le permettent pas. Les horaires sont adaptés pour les agents travaillant à l'extérieur en été pour commencer plus tôt. .

**Remarques 1 du CECi:** Le CECi s'interroge sur cette épaisseur de 8 cm, est-ce suffisant pour répondre aux normes en vigueur ? Que préconise la RGE ? Comment s'assurer auprès du personnel que les mesures mises en place vont permettre d'atteindre les objectifs. La mairie a-t-elle prévu un système intégrant le déphasage thermique afin d'éviter l'utilisation de climatiseurs ?

**L'adaptation des horaires pour le personnel travaillant à l'extérieur est une bonne mesure ...qu'il faudra peut-être étendre à d'autres services...**

**complément DG:** Les agents des services techniques et de la police municipale ont des horaires aménagés l'été (prise de poste plus tôt en matinée pour les agents des ST, à partir de 6h00 ; au contraire prise de poste plus tardive et fin de journée à 21h30 pour la police municipale).

Concernant les services administratifs, la situation est variable selon qu'ils accueillent ou non du public et en fonction des contraintes de continuité de service. Les horaires sont donc aménageables sous conditions, avec des prises de postes possibles plus tôt le matin et des journées écourtées par roulement.

Des audits portant sur le comportement thermique ont été réalisés sur les bâtiments accueillant des agents à la journée : Hôtel de ville, Centre culturel Montrigaud et CCAS-Le Patio. Ces audits sont assortis de préconisations sous forme de scénarios (occultations, ventilation, climatisation...) permettant de vérifier à quelles conditions et à quel coût des aménagements peuvent être réalisés pour que les normes réglementaires soient respectées.

**Notes 2 du CECi:** -----

| ECOLES |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |  |  | <p><b>Constat du CECI:</b> Constat de l'audit du patrimoine en cours, des BSO* installés pour les ¾ à l'école Condorcet, le dernier quart sera posé pour l'école Blanche ROCHAS : réflexion en cours pour installation BSO.</p> <p><b>Alors quand la fin de l'audit? quid du bilan consommation des écoles? Quels gains attendus? Quelles pratiques changer? Quelles sont les températures mini et maxi constatées en juin, voire juillet, et septembre dans chaque école?</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|        |  |  | <p><b>Réponses des services:</b> un audit fini, consommation plutôt importante de nos écoles. Travaux de rénovation à Blanche Rochas avec un objectif de 50% de réduction. BSO à Condorcet fini d'installer aux vacances de février 2024. Réflexion avec les écoles pour des ventilateurs muraux, travail à l'extérieur sous les arbres.</p> <p>Pas d'information sur les températures en classe.</p> <p><b>Au PPI 2023-2025 : entre 2023 et 2024, installation stores BSO à Condorcet (75 K€ et B. Rochas, 80 K€).</b></p> <p>L'audit a permis de prioriser les travaux de chaque groupe scolaire. Une rénovation lourde est prévue pour l'école élémentaire Blanche Rochas.</p>                                                                                                                                                                                                                 |
|        |  |  | <p><b>Remarque 1 du CECi:</b> Le CECi constate qu'il n'y a pas un relevé, au moins pendant les périodes les plus chaudes et ce pour toutes les écoles. Sur quoi alors est fondé le choix de ces écoles au PPI? Quelles sont les références de base qui ont permis de définir les priorités et de bâtir ce plan de travaux ?</p> <p>Le CECi préconise des <b>prises de température régulières dans chaque classe en utilisant des thermomètres connectés.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|        |  |  | <p><b>Complément DG:</b>Des audits réalisés par l'ALEC (agence locale pour l'énergie et le climat) ont permis d'évaluer et prioriser les actions à mener.</p> <p>Dans ce cadre, <b>l'école Condorcet</b> a bénéficié de premiers investissements légers mais efficaces (pose de BSO) sur toutes les façades.</p> <p><b>L'école élémentaire Blanche-Rochas</b> a été identifiée comme celle permettant d'engager des travaux de rénovation lourde dans les meilleurs délais et de réaliser des économies de fonctionnement en matière d'énergie/chauffage tout en améliorant le confort d'été.</p> <p>Enfin, <b>l'école Louis-Armand</b> devrait bénéficier d'un dispositif expérimental dont l'efficacité devra être ensuite évaluée (système de brassage d'air).</p> <p><b>Un audit global est prévu au mois de septembre 24</b> de nouveau avec l'ALEC concernant ce dernier établissement.</p> |
|        |  |  | <p><b>Remarque 2 du CECi:</b> Recherche des audits? Qui suit l'audit global de l'ALEC en septembre?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| SENIORS |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
|---------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|         | <b>Constat du CECI:</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
|         |                         | <p><b>Réponses des services:</b> dans le plan de sauvegarde les salles pour accueil de la population sont recensées (5/6). Très peu de demandes cet été (2023). Toutes les personnes recensées (par inscription volontaire) au CCAS ont été appelées.</p> <p>Des informations complémentaires sur ce dispositif géré par le CCAS ont été fournies.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
|         |                         | <p><b>Remarque 1 du CECi:</b> la réponse est trop approximative.</p> <p><b>Nous souhaiterions plus d'information sur la population concernée , les salles mises à disposition et les moyens d'information à la population.</b></p> <p>Ne peut-on pas donner un ordre de grandeur du nombre des personnes recensées? Du nombre de demandes? Pour combien de jours? Combien de fois les transports ont-ils été sollicités? Où se situent ces salles ? Quel accompagnement est proposé à la population accueillie ? A t 'on une idée du nombre de personnes fragiles et isolées qui pourrait bénéficier de ce dispositif ? On préconise de se concerter avec les personnes proches de cette population (aide à domicile, infirmières, ...), possibilité de mettre en place un système d'alerte ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|         |                         | <p><b>Complément DG:</b> Le dispositif d'alerte des populations et le déclenchement des différents seuils relève du Préfet.</p> <p><b>2 salles climatisées</b> dans le restaurant et salon de la Résidence Personnes Âgées Le Belvédère.</p> <p>De plus, la commune dispose en cas de besoin, dans le cadre du plan communal de secours (PCS), d'autres équipements référencés comme climatisés ou suffisamment frais tel que : <i>théâtre Régis-Prouté, l'église Saint-Martin, CCAS-Le Patio (multi-accueil)</i>...</p> <p>Lors du passage en vigilance rouge le CCAS a contacté par téléphone l'ensemble des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables pour les avertir de l'ouverture d'une salle climatisée. <b>2 personnes ont souhaité s'y rendre.</b> Le CCAS a assuré le transport du domicile des personnes jusqu'à la résidence.</p> <p><u>Nombre de personnes inscrites l'année passée : 64 personnes</u> qui sont contactées tous les deux jours en cas de canicule. Cette année le CCAS a mené une action de communication pour promouvoir le dispositif : flyers distribués dans les pharmacies, cabinet médicaux, IDE, aide à domicile, kinés pour justement toucher les personnes les plus vulnérables et isolées. Suite à cette action 11 nouvelles personnes se sont inscrites. <u>Nombre de personnes inscrites sur le registre à ce jour : 75.</u></p> <p>Lors des appels téléphoniques, les agents du CCAS s'assurent de la bonne santé des personnes, rappellent la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs et le lien est fait avec les urgences ou le médecin traitant si nécessaire.</p> <p>A noter, de nombreuses personnes sont aujourd'hui équipées de climatisation.</p> |  |
|         |                         | <p><b>Remarque 2 du CECi:</b> Combien parmi les 75 personnes inscrites ont la climatisation? Peut-on dire que seules 2 personnes sur les 64 n'ont pas de climatisation?</p> <p>Y-a-t-il un cahier des entretiens qui ont lieu tous les 2 jours? Estimation de l'efficacité des appels?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |

| Points d'eau potable |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      |  |  | <p><b>Constat du CECi:</b> Constat d'une Carte diffusée via réseaux sociaux, site de la mairie<br/>Alors y-a-t-il une mesure de l'usage ET/OU de la satisfaction des Seyssinois ? Y en a t' il suffisamment ?<br/>Observation d'une baisse de la qualité de l'eau ?</p>                                                                                                                                                                 |
|                      |  |  | <p><b>Réponses des services:</b> Pas de retour négatif par les Seyssinois. Qualité d'eau contrôlée par la Métropole, pas d'information de baisse de la qualité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                      |  |  | <p><b>Remarque 1 du CECi:</b> Le point d'eau de la passerelle sur le Drac, un temps fermé, a fait l'objet de remarques d'usagers de la digue (information via les cyclistes). <b>L'intervention de la mairie auprès des services de l'eau, a permis la remise en état et la satisfaction de tous ceux qui circulent sur la digue.</b> S'il n'y a pas de problème de fourniture d'eau, le dispositif prévu en 2023 est à renouveler.</p> |
|                      |  |  | <p><b>complément DG:</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                      |  |  | <p><b>Remarque 2 du CECi:</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| Terres agricoles pour relocaliser et créer des circuits courts |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                |  |  | <p><b>Constat du CECi:</b> 50% des terres de Seyssins sont classées pour 30 ans. Implantation d'un maraîcher en permaculture.<br/>Précisions nécessaires. s'agit-il de 50 % des terres agricoles ou de la superficie de Seyssins?<br/>(Une bonne partie de la superficie est couverte de forêts sous le Moucherotte).</p>                                                                                                                                                                         |
|                                                                |  |  | <p><b>Réponses des services:</b> 50% de la superficie de Seyssins et la totalité des terres agricoles, forestières et naturelles, toutes celles qui ne sont pas au PLUi référencées comme zone urbanisée sont classées avec le PAEN. Travail pour essayer d'implanter un nouveau maraîcher à Seyssins (outils de travail sur le foncier via le PAEN). <b>Des données additionnelles sur les surfaces agricoles et le nombre d'exploitants agricoles ont été communiqués par les services.</b></p> |
|                                                                |  |  | <p><b>Remarques 1 du CECi:</b> La question est donc, dans ces 50%, en enlevant les terres forestières et naturelles <b>combien reste-t-il en terre agricole à Seyssins?</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                |  |  | <p><b>Complément DG:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 110,28 ha en zone A au PLUi (soit 13,75% du territoire communal) ;</li> <li>- 88 ha : surface agricole utile repérée (cartographie satellite/photo aérienne) ;</li> <li>- 50,46 ha : surface déclarée à la Politique agricole commune (Union Européenne) ;</li> <li>- 1 siège d'exploitant agricole à Seyssins ;</li> </ul>                                                                                                 |
|                                                                |  |  | <p><b>Remarque 2 du CECi:</b> 50 ha en activité agricole sur 110 ha zone A. Donc 40 ha encore possible pour la culture ou 38 ha d'après la déclaration et le repérage?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Réseaux chaleur/bois

**Constat du CECi:** Jusqu'à maintenant la commune ne pouvait pas bénéficier du réseau chaleur  
**Concernant le réseau bois, les bâtiments communaux autour de la mairie sont concernés avec un objectif: octobre 2025. Concernant les bâtiments publics et copropriétés de la plaine, le projet est porté par la Métro.** Actuellement certes mais à l'avenir, y a t il une perspective possible? Hypothèse de géothermie avec PAC à la plaine est-elle envisageable? Suivre le micro réseau de chaleur avec chaufferie bois à Seyssins.  
Beaucoup de questions. En stock, à partir de quand, la coupe deviendra supérieure au renouvellement d'arbres ? (actuellement la forêt progresse naturellement...mais plus tard?) En flux, très contestable sur la régulation du CO2. Un arbre sur pied absorbe du CO2 sur plus d'une cinquantaine d'années. Mais coupé et remplacé par une jeune pousse, l'effet ne saurait être compensé qu'à partir d'une quinzaine d'années !  
Quelle communication à l'égard de copropriétés pour les inciter à procéder à une isolation

**Réponses des services:** A l'avenir, on ne sais pas et nous aurons peut être 2 réseaux : celui du centre que nous portons et celui de la plaine pour lequel la métropole porte le projet mais auquel nous sommes associés. La géothermie est une possibilité mais plus onéreuse que le raccordement à un réseau existant. Pour les questions de renouvellement d'arbres, pas de compétence pour répondre à la question. Le travail avec les copropriétés doit être amorcé en fonction de la charge de travail des services.  
**Chaufferie bois au centre :** Une commission élus/citoyens/représentants est prévue sur ce sujet quand le projet sera finalisé.  
**Projet Plaine :** Ce dossier est géré par la métropole en concertation avec la population concernée et la commune.

**Remarque 1 du CECi:** Un dossier (Pré-études, financier, réglementaire...) doit exister en Mairie. Une commission de citoyens et d'élus est prévue. Quand sera-t-elle sollicitée? Quel sera son rôle? Au PPI, deux projets, le remplacement de l'installation de chauffage de B. Rochas et le projet du réseau de chauffage pour un montant total de 278 k€. Le projet du réseau chaleur ne concerne que les bâtiments publics du centre.  
**Avis partagés au sein du CECi, attente forte de la mise en place de la commission pour s'informer et partager sur le sujet.**  
Besoin de renforcer la communication autour de ces projets. Ce dossier est important quant aux effets sur la production de CO2. Certains membres du CECi s'interrogent sur le choix de ce moyen de chauffage.

**Complément DG:Projet de chaufferie bois communale au centre :** une commission élus/citoyens et représentants de l'école Blanche-Rochas est prévue quand la négociation avec les postulants sera arrivée à son terme et que le choix du prestataire aura été définitivement validé.  
**Pour le projet de la plaine** (réseau de chaleur métropolitain) une réunion dans le cadre du mois de l'énergie a été organisée avec la métropole le 11 avril 2024 à la salle Condorcet. Une quarantaine de personnes dont beaucoup de propriétaires de copropriété de la plaine étaient présents car un courrier leur avait été adressé spécialement par la métropole. Les propriétaires des maisons riveraines de l'éventuel projet ont également été rencontrés. La métropole est en contact régulier avec la mairie et surtout les conseils syndicaux pour affiner les consommations de chaque copropriété et répondre à leur question.  
**Une réunion publique sera organisée en septembre avec la métropole à la plaine avec tous les habitants** pour les tenir informer de l'avancement de la procédure comme la commune s'y est engagée à chaque réunion publique  
Pour l'instant, la commune, par délibération, s'est engagée à raccorder les bâtiments communaux éligibles à l'éventuel futur réseau métropolitain afin de respecter ses

|  |  |  |  |                                                                                                                                                             |
|--|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |  | engagements du plan climat dont l'objectif est l'adaptation et la transformation de notre ville aux enjeux des transitions environnementale et énergétique. |
|  |  |  |  | <b>Remarques 2 du CECi:</b> Quel est le rôle prévu de cette commission?<br>Quel risque d'un doublé avec la chaufferie bois pour les bâtiments communaux?    |

| Récupérateurs eau de pluie |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                            |  |  |  | <p><b>Constat du CECi:</b> Pas d'aide pour développer leur installations. mais à investiguer. Études pour récupérer l'eau de pluie sur le site des Garlettes.</p> <p>Quelle différence selon l'usage jardinier ou usage domestique? Combien d'eau de pluie attendue aux Garlettes? Quel gain d'eau espérer? Pour quels besoins ? Et dans d'autres lieux municipaux ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                            |  |  |  | <p><b>Réponses des services:</b> Si nous récupérons l'eau de pluie aux Garlettes, c'est uniquement pour des usages extérieurs. Dans projet médiathèque, intégration de la dimension récupération pour les toilettes. Installation de récupérateur d'eau au foyer des Nalettes et dans tous les espaces de jardins partagés.</p> <p>Des éléments quantitatifs ont été fournis afin de répondre aux questions du CECi</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                            |  |  |  | <p><b>Remarque 1 du CECi:</b> Quelle quantité d'eau va être récupérée ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                            |  |  |  | <p><b>complément DG:</b> Il existe 8 récupérateurs d'eau de 300L chacun, soit un <b>total de 2400 L</b> (B.Rochas maternelle / Condorcet / Priou / Jardin partagée belvédères / Jardins partagés maternelle de îles / CCAS / Louis Armand / Foyer Esthi rue des ciments).</p> <p>En supposant que les récupérateurs soient vidés intégralement 4 fois par an, cela équivaut à 9 600 litres par an. Avec un prix de 1,52 € HT /m3 (soit 1,61 € TTC /m3), cela revient à 15,46 € TTC par an pour l'ensemble des récupérateurs d'eau.</p> <p><b>Concernant la suggestion de collecter les eaux pluviales au CTM pour irriguer les espaces fleuris de la ville :</b></p> <p>Il y a environ 996 m2 de toitures au CTM. En considérant une moyenne de 1007 mm de précipitations par an par m2 dans l'agglomération Grenobloise, un volume maximum collecté de 1002,90 m3 par an au CTM est estimé, suffisant pour l'irrigation des aménagements floraux de la commune (sous conditions d'avoir d'importantes cuves de récupérations).</p> |
|                            |  |  |  | <p><b>Notes 2 du CECi:</b> en arrondissant on a un volume global collecté de 1000 m3. On estime la consommation des habitants à raison de 80 m3 par personne et par an! (120 m3 est une ancienne donnée datant de quelques années). La consommation de la population est donc de 640 000 m3. L'effort de la municipalité avec la récupération des eaux de pluie est de l'ordre de ...0,2%!</p> <p>Le besoin d'arrosage est en été, ce qui suppose un stockage durant l'année dans une cuve de 10mx10mx10m ...est-ce vraiment réalisable? Ne faut-il pas partir de l'évaluation des besoins selon le nombre de plantes et vérifier si on peut parvenir à le satisfaire?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |



| Moustiques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
|            | Analyse initiale du CECi: <b>Le traitement est réalisé de façon écologique. Alors Comment et avec quoi ?</b><br><b>Quelle mesure des effets ? A-t-on une mesure du retour des chauves-souris sur Seyssins?</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |  |
|            | <b>Réponses des services:</b> Le traitement est fait au niveau des bouches d'évacuation d'eau, un produit naturel. Un agent des services techniques est aussi disponible pour informer les habitants qui souhaitent avoir des conseils. <b>Des détails sur les actions réalisées dans cette lutte sur la commune ont été communiqués.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |
|            | <b>Remarques 1 du CECi: La mairie a-t-elle étudié l'installation d'autres systèmes anti-moustiques ?</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |
|            | <p><b>complément DG:Actions mises en œuvre pour lutter contre la prolifération des moustiques tigres :</b></p> <p>Notamment en veillant au bon fonctionnement et écoulement des eaux pluviales (grilles/fossés/déformation sur chaussée), dans la commune pour limiter la stagnation d'eau (Agents de Propreté urbaine).</p> <p>Des larvicides écologiques peuvent être utilisés dans les points sensibles et aux abords des bâtiments communaux.</p> <p>Dans les bâtiments publics, il est procédé à la vérification du bon fonctionnement des gouttières (limiter stagnation eau).</p> <p>Pour la mise en place de récupérateurs d'eau, un filet est installé entre les chenaux et la cuve de récupération. La commune envoie également des courriers aux utilisateurs de piscines non utilisées.</p> |  |  |
|            | <b>Notes 2 du CECi:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |

## Sujet abordé par le CECI

|  |                          |                       |               |
|--|--------------------------|-----------------------|---------------|
|  | Analyse initiale du CECI |                       |               |
|  |                          | Réponses des services |               |
|  |                          |                       | complément DG |
|  |                          |                       | Notes CECi    |